



Horaires d'ouverture des bibliothèques

« Ouvrir Mieux et Plus »

MCC/DRAC PACA/Service Livre et Lecture

2018

Extension des horaires d'ouverture : un leitmotiv

« [...] Le **personnel** est donc l'acteur essentiel, force, mais aussi faiblesse [...] la question des horaires peut être fondamentale car comme le remarque Bernard Laffon, « c'est à travers l'amplitude horaire qu'on lira toute la politique municipale ». Dans cette optique, le critère quantitatif l'emporte souvent sur le critère qualitatif. Tout sera affaire de négociation entre l'**élu** [...] et le gestionnaire [...]. Le **public** [...] doit être le plus large possible [...] l'**analyse du réseau** dans lequel s'intègre la bibliothèque, et éventuellement, l'insertion dans un complexe culturel sont des contraintes qui interviennent dans la choix des horaires [...] Enfin, l'**architecture** joue un rôle non négligeable dans la définition des horaires »

Jacques Vidal-Naquet

Jacques Vidal-Naquet
La Joie par les livres

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance.

Charte des bibliothèques (article 4) adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques, dans sa séance du 7 novembre 1991

LE PAYSAGE des bibliothèques françaises a considérablement évolué au cours des dix dernières années. Rappelons avec Anne-Marie Bertrand¹ quelques données essentielles pour mesurer l'ampleur de cette mutation : si l'on en croit les statistiques de la Direction du livre et de la lecture (DLL), le nombre des bibliothèques municipales s'accroît, de 1980 à 1989, de 70 % ; de 1977 à 1989, la dépense de fonctionnement exprimée en francs par habitant desservi passe de 40,11 F à 84,37 F ; 27 000 m² mis en service chaque année de 1977 à

1980, 70 000 m² entre 1989 et 1991. Ainsi, depuis 15 ans, les villes accordent une importance de plus en plus grande au renouveau et à l'extension de leurs bibliothèques qui ouvrent des services de plus en plus diversifiés. La bibliothèque, un des établissements culturels les plus répandus, est souvent le fleuron des politiques culturelles. Pourtant la question de l'accès à ces collections a été largement sous-estimée si l'on en croit Louis Yvert², qui souligne que, malgré d'importants progrès en matière d'effectifs et l'accroissement de la fréquentation, la

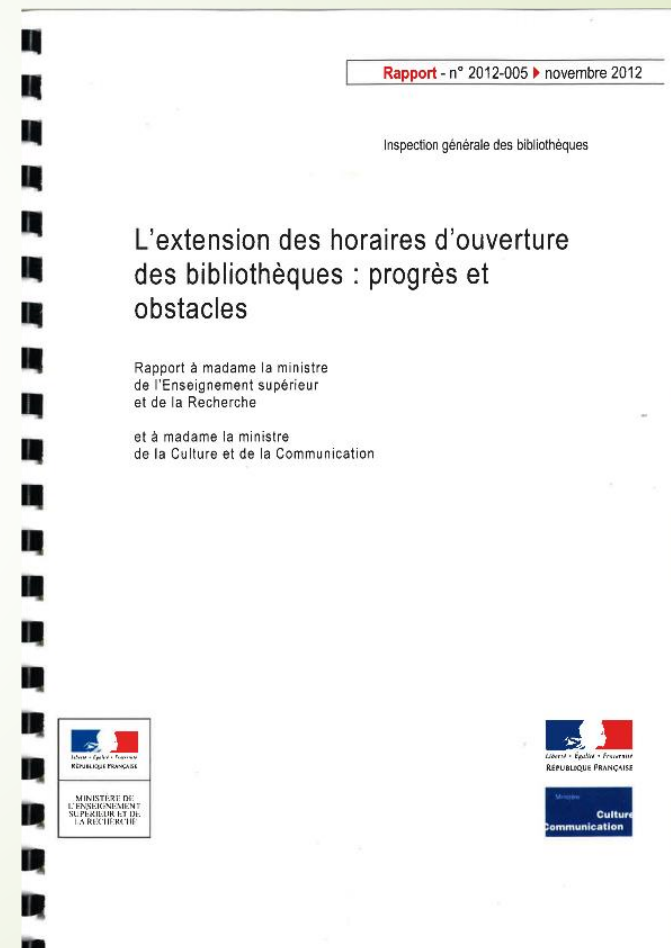
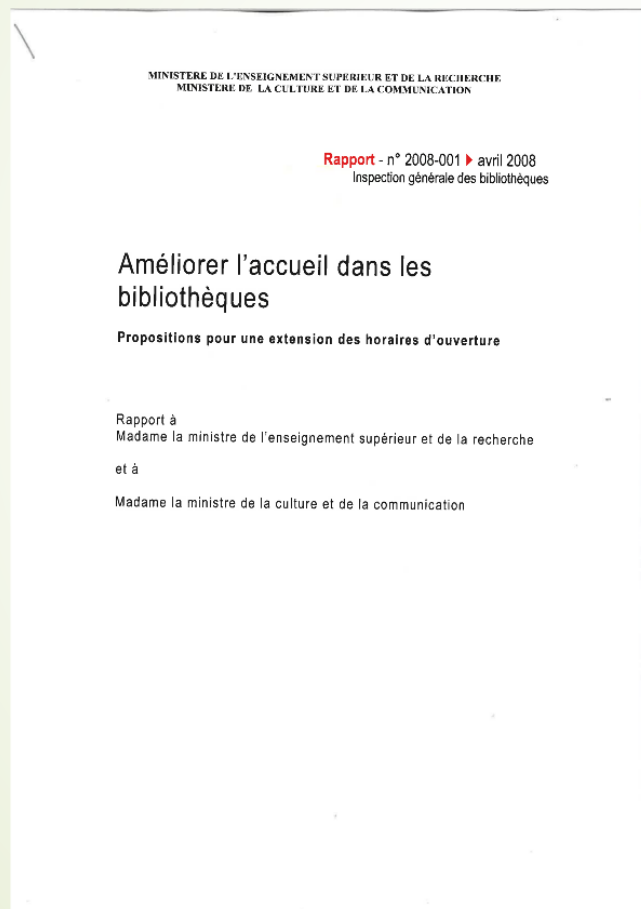
moenne des horaires d'ouverture n'a pas augmenté de 1980 à 1987. La question des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales est présente tant dans le discours des pouvoirs publics que dans celui des professionnels. Déjà évoquée dans le rapport Vandevorde en 1979, puis à plusieurs reprises par Jean Guégnon, elle se pose aujourd'hui de manière de plus en plus insistante, et le rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques s'en inquiète à plusieurs reprises³. La presse professionnelle évoque cette question régulièrement, notamment à l'occa-

1. Anne-Marie BÉRTRAND, « Les Bibliothèques municipales dans les années 80 : un développement spectaculaire, mais aussi inachevé », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 17, n° 4, 1992, p. 6-18.

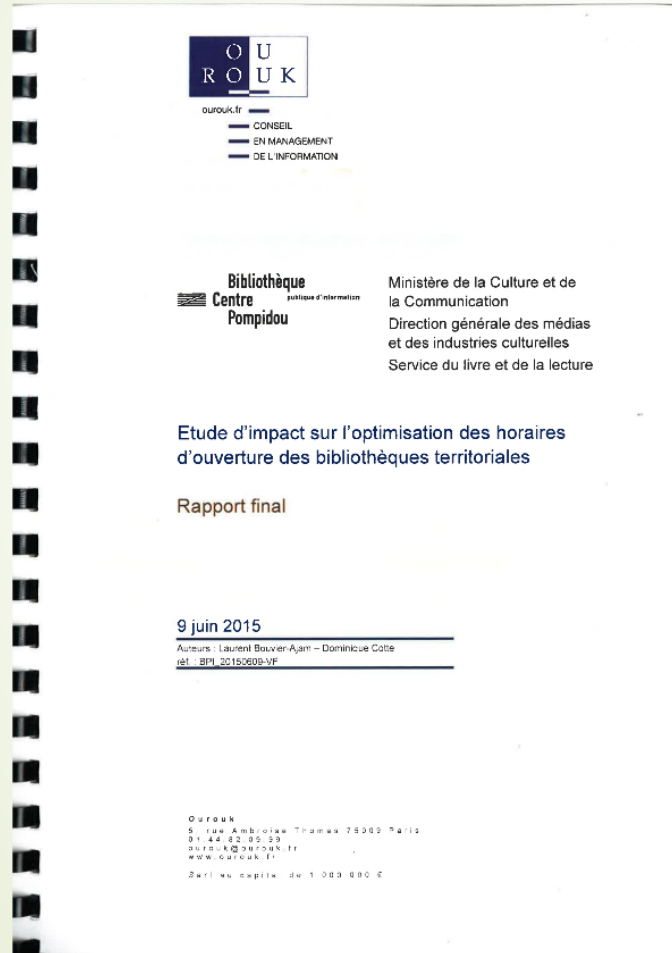
2. Louis YVERT, « La tâche qui reste à accomplir en matière, ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales », *Bulletin d'Informations de l'ABF*, n° 151, 2^e trim. 1991, p. 15-18.


3. Pierre VANDEVORDE, *Rapport au Premier ministre : Les bibliothèques en France*, Paris, Dalloz, 1982, p. 56-59.
4. Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport au président pour l'année 1992*, p. 12, p. 63-66.

Extension des horaires d'ouverture : un leitmotiv



Extension des horaires d'ouverture : un leitmotiv





La circulaire de 2016 : l'extension de l'aide du concours particulier de la D.G.D. pour les bibliothèques municipales et départementales

► PARTIE II – Modalités d'application de la première fraction

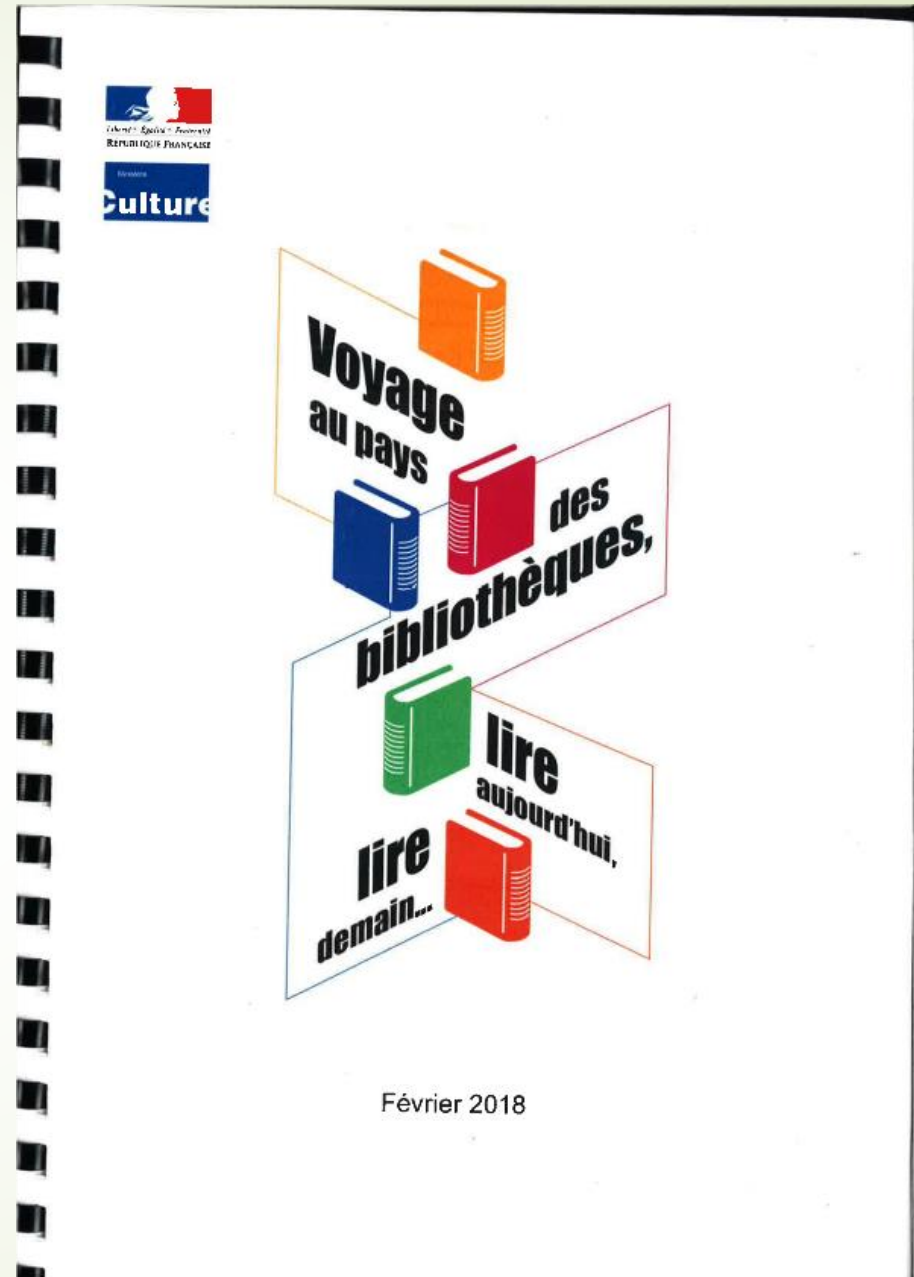
Les opérations éligibles sont :

- les opérations ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration, l'extension ou la mise en accessibilité [...]
- les opérations ayant pour objet l'équipement [...]
- acquisition et équipement de bibliobus départementaux, communaux ou intercommunaux [...]
- les opérations ayant pour objet l'**extension et l'évolution des horaires d'ouverture.**

Loi de Finance 2018 :
un abondement de 8M€

«[...] l'État a augmenté son soutien aux bibliothèques de 10 % en 2018, pour porter les aides qui leur sont réservées à 88 millions d'euros. Deux cents bibliothèques en bénéficieront dès cette année[...].»

Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture, entendue par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, présidée par M. Eric Woerth, mercredi 30 mai 2018.



Un plan national pour les bibliothèques

« [...] Je veux donc vous présenter les principaux axes de ce plan d'action commun que nous venons d'élaborer. Il repose sur deux piliers :

- **Rendre les bibliothèques plus accessibles;**
- Et **en faire des maisons de services publics culturels.**

Ouvrir « plus », Ouvrir « mieux » ... Je dirais de façon plus globale : **ouvrir « autrement »**. Nous nous sommes fixé un cap : qu'au moins 10 millions de citoyens d'ici la fin du quinquennat bénéficient de cette transformation.

En rendant leurs bibliothèques plus accessibles, d'abord.

Ça veut dire s'adapter à leurs réalités.

Leurs réalités, ce sont leurs rythmes de vie pour commencer : **chaque transformation doit être pensée au niveau local**, pas « d'en haut ». Il ne s'agit pas d'imposer à toutes les bibliothèques d'ouvrir le dimanche, ou de doubler leur volume horaire.

C'est à vous de décider.

[...]

Dans les petites communes en particulier, « adaptation » ne veut pas toujours dire « extension ».

[...]

Nous voulons accompagner les extensions horaires, notamment le weekend, dans certains territoires en priorité :

- Les **villes moyennes**, où les bibliothèques sont parfois le seul équipement culturel et animent ainsi le cœur de la Cité ;
- Les **quartiers de la politique de la ville**, où les bibliothèques sont des lieux de vie et d'accès au service public ;
- Et les **grandes villes**, au-delà de 100 000 habitants : car ce sont des villes étudiantes, la plupart du temps, et nous ne pouvons pas priver nos étudiants de ce lieu pour travailler.

J'ai proposé des objectifs de progression, qui sans être des règles, peuvent servir de caps :

- Dans les **villes de plus de 20 000 habitants**, un **accroissement horaire de 20% par semaine** au moins, d'ici la fin du quinquennat.
- Un objectif **d'ouverture moyenne de 50 heures pour les villes de plus de 100 000 habitants.**

Adapter les bibliothèques aux réalités des citoyens, c'est aussi les adapter à leurs usages. [...] »

Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la Journée des bibliothèques « Ouvrir plus, ouvrir mieux », le mardi 10 avril 2018



Les obstacles à une extension- évolution des horaires

- Accueil de publics spécifiques incompatible avec ouverture au grand public
- Cumul des tâches (circuit du document, administration, cumul des missions...) qui affecte la qualité du service
- Rigidité de l'organisation du travail
- Inquiétudes relatives à la précarisation des emplois
- Restrictions et/ou contraintes budgétaires



Pour « ouvrir mieux et plus »...

- Volonté politique et motivation des personnels :
 - décision du maire/président après validation par conseil municipal/intercommunal
 - implication des personnels titulaires (cf. encadrement « minimum »)
 - => dialogue/concertation/conduite du changement
- Conditions techniques et sécurité adaptées
- Développement de la RFID
- Développement des services en ligne
- Respect de la réglementation, notamment en matière d'emploi étudiant
 - « activité qui vient en appui de celles des personnels titulaires »
- Soutien de l'Etat et/ou des collectivités territoriales
- Appui d'un diagnostic territorial



Les dépenses éligibles



Fonctionnement

- Personnel
- Communication
- Médiation
- Fluides



Accompagnement

- Etude
- Conseil
- Evaluation




Investissement

- RFID/Automatisation des prêts-retours
- Kiosques à livres
- Réaménagement des espaces
- Logiciel de gestion des plannings



Les taux d'intervention moyens :

- construction, extension ou réhabilitation d'une bibliothèque municipale ou départementale : **30% sur le HT**
- équipement mobilier d'une bibliothèque municipale ou départementale ainsi que acquisition d'un bibliobus : **au maximum 40 % HT**
- projets relatifs à l'extension des horaires d'ouverture : **entre 50 et 80% TTC** des dépenses engagées au titre des frais de personnels et relatives au projet sur 5 ans consécutifs
- informatisation et l'équipement informatique des bibliothèques municipales ou départementales: **jusqu'à 65 % au prorata des autres financements**
- mise en œuvre de services numériques destinés aux usagers des bibliothèques municipales et départementales : **jusqu'à 65 % au prorata des autres financements**



800.000€

pour Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- 10% de l'enveloppe nationale
- 24 communes de plus de 30.000 habitants
- Plans départementaux de la lecture publique
- Une mise en réseau effective
- 124 QPV (8 % des QPV)
- 392 ZRR (1% des ZRR)
- 15 heures/semaine d'ouverture au public

Une nécessaire GPEEC

- Dimension **prévisionnelle** et prospective : « regrouper un ensemble de démarches et de dispositifs qui visent à mettre en adéquation et à anticiper les besoins en ressources humaines [...] avec l'évolution de son offre de service »
- ⇒ revues d'effectifs régulières
- ⇒ analyse de chaque besoin de recrutement ou poste vacant en fonction de l'évolution des missions, d'une possible optimisation des modes de travail, des mobilités internes, des reclassements, de la dé-précarisation des agents
- ⇒ recensement des vœux de mobilité
- ⇒ établissement d'un plan annuel des mouvements d'effectifs entrant-sortant
- ⇒ commission d'arbitrage sur les besoins en postes par direction et par services
- ⇒ fléchage ou gel au tableau des effectifs de certains postes, pour anticiper mobilités professionnelles pour inaptitude physique.

Cf. Les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dans les collectivités territoriales, direction de l'observation et de la prospective de l'emploi, des métiers et des compétences, Le CNFPT, Etude janvier 2014



Une maison de services publics ?

- « C'est que la bibliothèque, rendant pour l'essentiel des milliers de micro-services chaque fois différents à toutes sortes de gens, a d'autant plus de peine à exhiber son utilité que celle-ci se fragmente et bien souvent ne sera jamais sue : que sont donc venues faire les personnes qui s'y sont rendues aujourd'hui ? »

Lahary, Dominique. « Les Bibliothèques au risque des politiques publiques ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2015, n° 5, p. 54-70. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2015-05-0054-006>>. ISSN 1292- 8399.